LODÈVE flash-info

VILLE DE lodève PORTE DE LA MÉDITERRANÉE

Édito

N°32 / NOVEMBRE 2024

À chaque annonce d'épisode cévenol, les équipes municipales se mobilisent sous mon autorité, en lien avec les forces de gendarmerie, la Préfecture et les pompiers. Très régulièrement, la société Prédict nous alerte pour anticiper les épisodes climatiques.

C'est le rôle premier d'une commune, protéger ses habitants. Les policiers municipaux évacuent les berges, les services techniques nettoient les avaloirs, le service communication vous informe. Cette mobilisation, souvent vous ne la voyez pas. Ces dernières années, ces épisodes climatiques rythment notre quotidien. Nous ne pouvons jamais savoir à quel point les orages, toujours très localisés, vont faire des dégâts.

Je tiens à saluer le dévouement de tous les agents municipaux et des forces de sécurité et de secours, qui prennent sur leur week-end ou leur nuit pour faire face aux intempéries. Aussi, la prise de commandement de la caserne du SDIS par le lieutenant Colin est un temps important.

Ensemble nous veillons sur les Lodévois
Gaëlle LÉVÊQUE

TISSER L'IMAGINAIRE :

RENCONTRES AUTOUR DE LA NOUVELLE EXPOSITION DU MUSÉE

La nouvelle exposition du Musée de Lodève donne lieu à un programme particulièrement riche pour les familles. Des ateliers créatifs et des visites adaptées leur sont dédiés et auront lieu pendant les vacances d'automne, de Noël et de février.

Pour les adultes, des visites guidées à deux voix et des rencontres sont prévues avec des liciers et des artistes. À noter aussi : des visites en langue des signes en janvier et février prochain.

Plus d'infos sur museedelodeve.fr

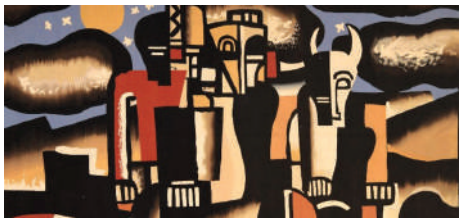

En haut (affiche) : Jean VEGER, Le Petit Poucet, laine et soie, 1920, Mobilier national
Ci-dessus : Fernand LÉGER, La création du monde, tapisserie, 1962, Mobilier national, ADAGP, Paris 2024

LA VILLE EN PARLE

ACTUALITÉS
GRANDS PROJETS
INFOS
NOUVEAUTÉS
VIE QUOTIDIENNE
SOCIÉTÉ

CE QUI NOUS LIE

La 3e édition des rencontres de cinéma CE QUI NOUS LIE aura lieu du 13 au 16 novembre à Lodève. Une programmation éclectique qui souligne la richesse et la complexité des relations humaines.

CE QUI NOUS LIE c'est...

/ 17 projections pour rencontrer des professionnels du cinéma et pour explorer documentaires, fictions, animation, courts-métrages...

/ 4 ateliers à partager en famille pour découvrir des techniques cinématographiques telles que le fond vert, le cyanotype...

/ 5 lieux partenaires pour un autre regard sur le cinéma : jeux, concerts, ciné & papilles.

CE QUI NOUS LIE, c'est aussi des ateliers d'éducation à l'image organisés pour les collégiens et les lycéens, des créations à découvrir avant chaque séance de cinéma et des projections accompagnées de professionnels, pour les scolaires.

Et pour que ces rencontres existent, rejoignez-nous !

MÉDIATHÈQUE CONFLUENCE
Rue Joseph Galtier
34700 Lodève
Tél. : 04 11 95 04 80
mediatheque@lodeve.com

Permis de louer !

UN DISPOSITIF OBLIGATOIRE DEPUIS LE 1er OCTOBRE 2024 (dans le centre-ancien de Lodève)

La Communauté de communes Lodévois et Larzac, en partenariat avec la ville de Lodève, poursuit ses engagements dans la lutte contre l'habitat dégradé, en mettant en place le dispositif « PERMIS DE LOUER ».
Depuis le 1er octobre 2024, les propriétaires bailleurs d'un logement situé dans le périmètre du centre-ancien de Lodève ont l'obligation de demander une autorisation préalable avant toute mise en location.
Gage d'un habitat décent, ce mécanisme de contrôle du parc locatif est un outil complémentaire contre le mal-logement sur le territoire Lodévois et Larzac.

LE PÉRIMÈTRE CONCERNÉ

QUEL LOGEMENT EST SOUMIS À AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION ?

Toutes les locations meublées ou non-meublées pour une durée > à 8 mois dans l'année.
Ne sont pas concernés : les renouvellements, les reconductions, les avenants au bail, les locations saisonnières < à 8 mois et les baux commerciaux.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

Étape 1

- **Je complète le formulaire CERFA n°15652*01** accessible sur le site internet de la Communauté de communes et servicepublic.fr
- **Je joins les diagnostics techniques du logement en cours de validité :** diagnostic de performance énergétique, constat de risque d'exposition au plomb, état de l'installation intérieure d'électricité (et de gaz, le cas échéant), état des risques naturels, miniers et technologiques et copie de l'état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante (si le permis de construire a été délivré avant juillet 1997)
- **Je dépose ou j'envoie ma demande**

/ Par courrier :
Communauté de communes Lodévois et Larzac
1, place Francis Morand - 34700 Lodève
/ Par mail : permisdelouer@lodevoisetlarzac.fr
/ Par la plateforme dématérialisée sur :
www.lodevoisetlarzac.fr

Étape 2

Dans les 7 jours suivant le dépôt de ma demande je reçois :
- si mon dossier est incomplet : un accusé de réception listant les pièces manquantes à fournir.
- si mon dossier est complet : un récépissé avec la date de dépôt de la déclaration.

Étape 3 (uniquement si dossier complet)

- Je serai **contacté par Urbanis** (bureau d'études missionné par la Communauté de Communes) pour programmer la visite du logement.
- Je reçois la **visite d'un professionnel d'Urbanis** qui évaluera différents critères de mon logement, tels que les surfaces, l'état général des équipements, les installations électriques, la ventilation, etc.

Étape 4

Dans les 30 jours suivant la délivrance du récépissé, je reçois la décision d'autorisation ou de refus.

QUAND RÉALISER LA DÉMARCHE ?

À chaque nouvelle mise en location ou changement de locataire.

CONTACT UNIQUE
Communauté de communes Lodévois et Larzac

1, place Francis Morand - 34700 Lodève
Tél. : 04 11 95 02 86
permisdelouer@lodevoisetlarzac.fr

Défi TRAVAUX Communauté de Communes Lodévois & Larzac

Le mot du groupe majoritaire

La situation récente de la petite Giulia et de sa maman, qui ont été dans l'obligation de quitter leur logement à cause de son indécence, démontre bien la nécessité du permis de louer.
Cet exemple dramatique, démontre à quel point les collectivités n'ont pas les outils juridiques pour agir efficacement, alors que les services sociaux, le maire et le sous-préfet de Lodève se sont mobilisés.
Le permis de louer est donc une absolue nécessité. Il permet de combattre les marchands de sommeil et d'amplifier le cercle vertueux de rénovation de l'habitat en centre ancien. Nous sommes aussi aux côtés des propriétaires : en 6 ans, 550 logement ont été rénovés à Lodève, grâce à des aides de l'ANAH et de la collectivité.

Le mot du groupe minoritaire

Le groupe minoritaire n'a pas transmis de texte pour ce journal malgré notre demande.

Avis

ENQUÊTE PUBLIQUE / PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE SORBS ET DES RIVES DU 28 OCTOBRE AU 29 NOVEMBRE

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale.
Il exprime un projet de territoire pour les 10 prochaines années, en définissant son développement à travers une vision politique et stratégique intégrant de nombreux thèmes : accueil démographique, besoins en logements, qualité des constructions, développement économique, place de l'agriculture et du tourisme, biodiversité, paysage, mobilités…
Le PLUi détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes du territoire : secteurs constructibles, secteurs naturels, secteurs voués à l'activité agricole, formes urbaines des constructions, terrains réservés à la création d'équipements publics…
Il s'agit d'un document juridique auquel il est fait référence pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (un zonage et un règlement s'appliquent à chaque parcelle du territoire).

CONSULTEZ LE DOSSIER ET FORMULEZ VOS OBSERVATIONS
www.lodevoisetlarzac.fr/plui

RENCONTREZ LA COMMISSION D'ENQUÊTE À LODÈVE LES :
- Lundi 28 octobre 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 6 novembre 2024 de 14h à 17h
- Samedi 16 novembre 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 29 novembre 2024 de 9h à 12h

Communauté de communes Lodévois et Larzac
Tél. : 04 11 95 02 86

Lodève
Ville solidaire

COMPLEXE SPORTIF VICTOR KORETZKY

ON AVANCE !

L'ensemble des équipements sportifs situés à proximité de la halle de sport Didier Dinart, étaient vieillissants et dégradés.

Bien que le site, situé en bordure de la Soulondres, bénéficie d'un cadre paysager exceptionnel, il était jusque-là déstructuré et inaccessible aux habitants.

La ville de Lodève a donc décidé de mener une opération ambitieuse par la :

- Création d'un stade de foot et de rugby en synthétique
- Réalisation d'une ligne droite de piste d'athlétisme
- Construction d'une maison du sport pour y loger le service des sports et les associations sportives
- Rénovation de la piscine Nautilia.

Ali BENAMEUR
Adjoint délégué
à la jeunesse et au sport

La future ***Maison du Sport***

Ces travaux ont pour objectif de réaménager l'ensemble du site, en intégrant les enjeux liés aux espaces publics, au paysage, aux mobilités douces et à l'adaptation au changement climatique.

Le projet représente un investissement de près de 4 millions d'euros sur trois ans. Ce site, une fois rénové, sera à la hauteur de la dynamique des clubs sportifs Lodévois et offrira aux jeunes de la ville et du territoire l'opportunité de bénéficier d'une politique d'émancipation par le sport.

Compte tenu des ambitions de ce projet et de la volonté de mobiliser toute la population, IL ÉTAIT ESSENTIEL DE CHOISIR UN NOM EMBLÉMATIQUE POUR CE COMPLEXE.

CELUI DE VICTOR KORETZKY S'EST NATURELLEMENT IMPOSÉ. NOUS LE REMERCIONS CHALEUREUSEMENT D'AVOIR PARTICIPÉ À CE PROJET.

Victor KORETZKY
Champion du monde de cross-country short track, médaille d'argent en VTT cross-country ***JO Paris 2024***
© V.Koretzky

VILLE DE lodève
PORTE DE LA MÉDITERRANÉE

Directrice de la publication : Gaëlle LÉVÊQUE
Graphisme : ANAGRAM
Imprimé sur papier PEFC par Grapho12